

Compte rendu du Conseil de Communauté du 23 février 2004 à Vouziers

Présents : Mesdames Françoise BONOMME, Geneviève BOUCHE, Marie-Ange BROUILLON, Françoise BUSQUET, Monique CHANCE, Geneviève COSSON, Monique DEWAENE, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Chantal GIOT, Sylvie LEFORT-GENTIL, Marie-Hélène MOREAU, Françoise PERONNE, Chantal PETITJEAN, Marie-Paule PICHON, Chantal PIEROT, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Maryvonne PREVOT, Brigitte RAGUET, Suzanne RAULIN, Marie-Line THOMAS, Nicole VERGEZ et Messieurs Pascal AFCHAIN, Edmé ALEXANDRE, Bernard BESTEL, Bernard BESTEL, René BOCQUET, Jean-Paul BOUILLEAUX, Bernard BOUILLON, Pierre BOUVART, René BRUAUX, Luc BRUNEL, Francis CANNAUX, Michel COISTIA, Michel COLIN, Gilles COLSON, Robert DARCQ, Bernard DAY, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Bernard DEOM, Antoine DE POUILLY, Roger DERUE, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Daniel DINANT, Serge ERNEST, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, René FRANCCART, Christian GARREZ, Michel GAUMARD, Damien GEORGES, Joël GOBERT, Pierre GRANDVALET, Patrice GROFF, Michel GUTLEBEN, Michel GUYOT, Philippe HENRY, Pierre HU, Hervé LAHOTTE, Claude LAMBERT, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Didier LANGE, Guy LECLERCQ, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Hugues MACHAULT, André MALVAUX, Patrice MAUVAIS, François MEENS, Pierre MILHAU, Claude MOUTON, Jacky NIZET, Denis NOIZET, André OUDIN, Jean-Luc PAYER, Michel PERCEBOIS, Bernard PIERRET, Robert RAGUET, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Thierry ROUY, François SCHULZE, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gérard SOUDANT, Jean-Yves STEPHAN, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, Bruno VALET, Pierre VERNEL, Daniel ZEIMET.

Représentés :

M Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Mme Geneviève COSSON, M Régis BARRE donne pouvoir de vote à M Francis SIGNORET, M Jean-Pierre BOSCHAT donne pouvoir de vote à M Régis DESTREMONT, Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M Bernard PIERRET, M Gilles DIDIER donne pouvoir de vote à M Jean-Paul BOUILLEAUX., M Daniel DOYEN donne pouvoir de vote à Mme Françoise BUSQUET, M Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Marie-Hélène MOREAU, M Jean-Pierre DAUMONT donne pouvoir de vote à Mme Chantal PETITJEAN, M Bernard GIRONDELOT donne pouvoir de vote à M Jean-Luc PAYER.

Excusés : Messieurs BORBOUSE, FRANCLLET, MAINSANT, PAYART,

Invité excusé : Messieurs Clément SERVAIS et JL WARSMANN

Le quorum atteint, le président GROFF ouvre la séance. M. Damien GEORGES est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 DECEMBRE 2003

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil du 11/12/03 est adopté à l'unanimité.

II) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2004

Avant que soit entamé le débat d'orientations budgétaires, M. LAHOTTE souhaite connaître le montant du contingent d'aide sociale qui sera reversé, cette année, aux communes.

M. GROFF : Grossièrement, le montant est similaire à celui de l'année précédente, représentant 20 % de 610 000 €, abattus sur 5 ans (2004 étant la dernière année).

M. PIERRET présente les orientations budgétaires telles qu'elles ont été élaborées par la commission des Finances et présentées au Bureau. Elles tiennent compte des propositions des différentes commissions, d'un montant de DGF 2004 identique à 2003, du maintien des taux d'imposition et de la diminution de 20 % du reversement de l'ex contingent d'aide sociale.

M. PIERRET en détaille ensuite chaque poste :

✓ **Affaires économiques**

- **Ardennes Initiative** : Participation aux frais d'Ardennes Initiative et participation aux frais de questionnaire et d'enquête.
- **Mission locale** : Convention à renouveler avec la Mission Locale au titre de l'année 2004.
- **Friche Sietam** : Etude de maîtrise d'œuvre sur le bâtiment en briques et le bâtiment industriel.

Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2004 : 226 044 €

✓ **Habitat**

- **Actions complémentaires à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** OPAH (47 000 €) Poursuite des actions prévues auparavant dans la convention : Ravalement de façades, Réfection toiture, Fonds Social Habitat – Fonds Habitat Rural : bonifications d'intérêts.
- **Logements communaux**
- **Aire(s) d'accueil des gens du voyage** (459 350 €)

Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2004 : 467 750 €

M. GROFF précise qu'en matière d'accueil des gens du voyage, la 2C2A doit, avant la fin de l'année, avoir engagé l'opération, c'est pourquoi elle est inscrite en dépenses et en recettes.

Concernant la réfection de toitures et de façades, la demande est très importante.

✓ **Tourisme**

- **Convention avec l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise** pour contribuer à son développement justifié par la politique touristique de la 2C2A (Nocturnia...).
- **Site Nocturnia** : Fin des travaux sur le bâtiment et démarrage des travaux sur la scénographie.
- **Réfection des sentiers** en forêt domaniale de la Croix aux Bois : Valorisation et préservation du domaine forestier s'inscrivant dans une démarche touristique du Pôle Nature
- **Etude sur le tourisme de mémoire** : Projet de mise en valeur de notre histoire sur le plan touristique en complémentarité du site touristique Nocturnia.

Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2004 : 76 259 €

Maison de la Recherche : *Pas de besoins budgétaires nouveaux par rapport à l'année 2003.*

- **Recherche** : Chevreuil en plaine, Renard, Martre, Sonneur à ventre jaune, Blaireau, Vison
- **Diffusion** : Développement des actions en cours (Faunoscope, - Ateliers scientifiques, - Sorties Nature)
- **Mise en réseau des acteurs** champardennais dans le domaine de l'initiation scientifique environnementale.

- M. GROFF ajoute que le site de Nocturnia n'appelle pas de besoins nouveaux sachant que l'enveloppe financière est votée depuis 18 mois environ. Les travaux poursuivent un rythme normal. Les différents avenants passés n'ont pas entraîné de modifications financières.

- En matière de sentiers de randonnées, M. GROFF insiste sur la nécessité d'établir une programmation en 2004, afin de prévoir un budget en 2005, de manière à mettre à niveau l'ensemble du territoire (entretiens, ...). Cet aspect est important dans l'esprit du pôle nature et de Nocturnia.

- Tourisme de mémoire : La 2C2A peut reprendre la maîtrise d'ouvrage de ce dossier qui avait été suspendu à la demande de la Préfecture de Région qui réalisait elle-même une étude au niveau régional.

✓ **Information, Communication et Relations avec les Administrés**

- **Création et développement du site Internet** (report de crédits: 8 000 €)
- **Conception de trois bulletins d'information 2C2A pour l'année** : 13 000 €
- **Promotion de la 2C2A par le biais d'insertion publicitaire ou de partenariat** : 8000 €
- **Achat d'un logiciel Xpress** : 2 600 €

Besoins nouveaux pour le budget communication année 2004 : 2 600 €.

M. DEOM pense que l'acquisition d'un logiciel Xpress est onéreuse pour la 2C2A engendrant également des coûts de formation alors que des professionnels peuvent faire ce genre de travaux sur notre territoire.

M. GROFF : Une agence, extérieure à notre territoire, réalise actuellement la conception du bulletin d'information trois fois par an, ce qui comparativement à l'acquisition du logiciel (dont le prix annoncé englobe d'ailleurs la formation et la maintenance) est plus chère.

La formation est un poste important mais c'est un investissement sur l'avenir. Enfin, les compétences locales sont utilisées, notre but n'étant pas de les évincer.

✓ **Agriculture et Ruralité**

- **Animation agricole** en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes : Convention à renouveler au titre de l'année 2004.
- **Programme d'actions** selon les thèmes retenus suite à l'enquête menée par la Chambre d'Agriculture et aux réunions de restitution. : Actions notamment mises en place dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie.

Besoins budgétaires nouveaux pour l'année 2004 : 15 000 €

- M. GROFF rappelle la difficulté rencontrée par cette commission pour dégager des actions. Différentes propositions avaient été, en leur temps, soumises mais n'avaient pas, pour différentes raisons, été maintenues (opération 300 embryons, ...).

Aujourd'hui, il y a une volonté d'intégrer le monde agricole au développement touristique du territoire (intégration des bâtiments agricoles dans le paysage, petite diversification, ...),

Une enveloppe de 15 000 € est donc proposée de façon arbitraire puisque rien n'est clairement défini.

M. COLIN expose son désaccord par rapport à la somme proposée, démontrant selon lui un manque d'intérêt pour cette catégorie professionnelle.

M. GROFF répète que la somme a été fixée de manière arbitraire puisqu'aucune opération particulière n'est programmée. Il faut maintenant les définir par rapport aux axes de travail dégagés par l'enquête agricole.

Il rappelle qu'une décision modificative peut abonder cette enveloppe (tout en restant réaliste par rapport au budget bien sûr !). Il ne s'agit, en aucun cas, de mépris envers la profession.

- M. COLIN souhaite savoir quelles actions vont être choisies sur la liste proposée par la chambre consulaire puisque lui semble-t-il « seules 2 actions vont être choisies » ?

M. RICHELET, en tant que Président de la commission « Agriculture, Ruralité et Environnement », replace dans son contexte les raisons qui ont conduit à cette enquête (qui a d'ailleurs nécessité beaucoup de temps et de travail) et en rappelle son but : mieux connaître le tissu agricole. Aujourd'hui, des axes prioritaires ont été définis ; l'environnement en étant un mais du travail reste à faire. (cf. résumé du diagnostic agricole de la 2C2A et programme d'actions qui en découle, adressés avec le document de travail).

- M. LAMBERT souhaite revenir sur le projet d'exonération de la taxe foncière à destination des jeunes agriculteurs. En effet, il ne comprend pas pourquoi la 2C2A ne peut mettre en place cette mesure puisque la loi le permet ; il fait d'ailleurs lecture de l'extrait de loi du 12/12/57.

M. GROFF : Effectivement, cela est possible mais rien ne nous assure que les propriétaires répercuteront l'exonération sur les jeunes agriculteurs. La Chambre d'Agriculture, plus particulièrement son Directeur, s'est engagée à creuser la question puisqu'il semble que ce dispositif existe ailleurs en France.

M. LAMBERT ajoute que cela est incohérent sachant que la loi est avec nous. Il faut trouver une solution rapidement, que l'on sache si oui ou non, cela est possible de manière certaine.

✓ Vie Sociale et Culturelle

● **Partenariat avec l'Association Culturelle « Les Tourelles »**

Projet artistique : Programme des représentations réparties en différents spectacles sur le territoire de la 2C2A (20 000 €).

Coordination des actions : administration, déplacements, gestion, programmations, contrats, soit 12 % du fonctionnement général de l'association.

- **Animations communautaires** : Accompagnement d'actions socio- culturelles d'intérêt communautaire (5 800 €), (Les Rencontres de Louvergny, FJEP, autres demandes)
- **Revenu Minimum Etudiant- 2C2A Solidarité Etudiant** : Reconstitution de l'enveloppe financière afin de continuer à verser le RME-2C2A Solidarité Etudiant (14 000 €).

Besoins budgétaires nouveaux par rapport à 2003 : 1 888€

M. GROFF rappelle qu'un bilan du « 2C2A Solidarité Etudiant » a été joint au document de travail.

✓ Administration Générale

● **Charges de personnel :**

- Création d'un poste de technicien habitat, soit 17 132 €.
- Création d'un poste de gardien pour l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} décembre 2004, soit 1 596 €.
- Augmentation des dépenses de personnel de 3% sur la base du budget 2003, soit 14 525 €.
- Adhésion au CNAS pour le personnel communautaire, soit 2 556 € de cotisation annuelle.

● **Mise en place de la démarche Pays**

- Frais de fonctionnement pour le forum et l'assemblée générale Pays : 4 500 €.
- Frais de fournitures administratives : 1 500 €.

Implications budgétaires en besoins nouveaux pour l'année 2004 : 41 809 €.

- M. DEOM s'interroge sur la somme de 6 000 € inscrite pour la mise en place du Pays alors qu'il a été dit, au cours des différentes réunions d'information, que le pays ne coûterait rien à la 2C2A.

M. GROFF : Effectivement mais les impressions, convocations, frais de personnel représentent naturellement un coût pour la 2C2A.

Ensuite, M. PIERRET reprend succinctement les différents tableaux et graphiques fournis dans le document de travail présentant les dépenses 2003 et OB 2004-section de fonctionnement, l'état des dépenses en matière de personnel pour 2004, l'évolution des charges et des produits, les recettes et les charges pour 2004, les investissements, les emprunts et quelques informations financières.

Le total de ces orientations budgétaires se situe entre le BP 2003 et la réalisation 2003.

- Les remarques suivantes sont ensuite apportées :

- Piscine de Vouziers : M. PIERRET informe le Conseil que les résultats 2003 sont en cours d'affinage. Il semblerait, a priori, que la subvention de la 2C2A ne soit pas utilisée en totalité.

M. GROFF ajoute qu'il a été décidé, en comité de gestion paritaire, de « constituer une réserve » afin d'engager la mise en place d'une étude sur la création d'un centre aquatique d'ici quelques années. En effet, cet équipement, aujourd'hui âgé de 25 ans, engendrera d'ici 5 ans des coûts de rénovation importants ; c'est pourquoi le Président souhaiterait que dans le budget 2005 figure une inscription budgétaire en ce sens.

- M. GROFF rappelle que le tableau des produits attendus tient compte uniquement des subventions attendues avec certitude. De même, les subventions attribuées pour Nocturnia ne figurent pas dans les OB puisqu'elles concernent l'investissement.

- M. COLIN s'interroge sur la méthode de calcul utilisée pour déterminer les dépenses de personnel par rapport à la population.

M. GROFF rappelle qu'il s'agit ici d'un calcul particulier qui nous est imposé par la loi des Finances.

III) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : RENOUELEMENT DU POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Président expose au conseil la nécessité de procéder au renouvellement du poste d'animateur pays et au remplacement de la chargée de mission. Il soumet donc aux votes la délibération suivante :

- *« De renouveler le poste d'agent de développement local à temps complet pour une durée d'un an à compter du 17 mars 2004. L'agent sera rémunéré selon un indice majoré ne pouvant dépasser l'indice majoré : 485*
- *D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2004 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.*
- *De solliciter les subventions les plus élevées possibles pour ce poste auprès du Feder, de l'Etat et du Conseil Régional de Champagne-Ardenne ».*

La délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.

IV - HABITAT : DEMANDES DE SUBVENTION, AU TITRE DE LA DDR, POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Parole est donnée à M. Daniel SERVAIS qui informe le Conseil de Communauté que les travaux dans les logements communaux de Sauville, Les Grandes Armoises, Verrières et Mouron ont débuté. Le chantier à Liry doit prochainement démarrer. La programmation connaît à peu près une année de retard dans son exécution.

La programmation 2003/2004 devrait débuter au cours du second semestre 2004.

M. SERVAIS présente ensuite la programmation 2004/2005 qui comprend les logements des communes suivantes : Brécy-Brières, Belleville et Châtillon sur Bar, Pauvres, Vaux en Dieulet, La Croix aux Bois, Terron sur Aisne, Exermont.

Il est précisé que les trois premières opérations seront présentées prioritairement compte tenu du fait qu'elles n'ont pu bénéficier de subventions au titre de la DDR en 2003. De plus, ces opérations bénéficient déjà de subventions du Conseil Régional de Champagne-Ardenne au titre du PERP (Programme d'Equipeement Rural Pluriannuel).

Les quatre autres logements ont été dernièrement visités par le Comité Technique « Logements communaux » (ainsi que les logements de Sivry les Buzancy) afin de mettre à jour les dossiers et d'établir des priorités entre les demandes de subvention. L'ensemble des dossiers n'est certes pas finalisé mais afin de ne pas retarder cette programmation, il convient que le Conseil se prononce sur celle-ci.

Les dossiers de demande de subvention au titre de la DDR (Dotation de Développement Rural) sont à déposer auprès des services de l'Etat pour le 26 mars 2004.

« Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver la maîtrise d'ouvrage communautaire et d'autoriser le dépôt des demandes de subventions auprès de l'Etat : Dotation de Développement Rural (40%); mais également auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération (Conseil Régional de Champagne-Ardenne (PREET) et Ministère de l'Intérieur : (Subvention au titre des travaux divers d'intérêt local), pour les sept opérations suivantes :

- Brécy-Brières,
- Belleville et Châtillon sur Bar,
- Pauvres,
- Vaux en Dieulet,
- La Croix aux Bois,
- Terron sur Aisne,
- Exermont. »

Le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité cette délibération.

V – NOCTURNIA : REALISATION DE TRAVAUX PAR LE CONSEIL GENERAL DES ARDENNES - CONVENTION

Le Président expose aux délégués communautaires que le Conseil Général va permettre un accès sécurisé sur le site de Nocturnia en créant un carrefour giratoire sur la RD 946 à Olizy Primat. Il est également prévu que soient réalisés en complément des travaux routiers, l'éclairage public de cet équipement, la création de trottoirs ainsi que l'aménagement paysager de la rotonde.

Selon les dispositions générales actuellement en vigueur, il appartient, hors agglomération, aux Collectivités Territoriales concernées bénéficiant de tels équipements, financés par le Conseil Général des Ardennes, d'assurer le fonctionnement, la gestion et l'entretien de ceux-ci.

Cette prise en charge doit être concrétisée par une convention régissant les rôles de chacune des parties en présence préalablement à tous ces travaux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de Communauté de :

- « Décider d'assurer le fonctionnement, la gestion et le paiement des consommations de l'éclairage public implanté par le Conseil Général des Ardennes sur le giratoire sur la RD 946 desservant le site touristique Nocturnia sur le territoire de la commune d'Olizy-Primat,
- Prendre en charge l'entretien des trottoirs et des espaces verts créés dans la rotonde,
- Autoriser le Président à signer toute convention adéquate à cette fin avec le Conseil Général des Ardennes ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VI - ECONOMIE : PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN AUX SALAIRES D'APM

M. GROFF rappelle qu'au cours du mois de décembre 2003, le groupe APM a annoncé qu'il procéderait prochainement, en raison de graves difficultés économiques, au licenciement de 71 salariés du site de Vouziers. D'après les dernières informations communiquées, le nombre d'emplois supprimés serait réduit à 59.

Malgré cet hypothétique aménagement, une telle décision, si elle était maintenue, constituerait une nouvelle fragilisation du tissu économique de l'Argonne Ardennaise.

M. GROFF fait donc lecture de la motion proposée dans le document de travail.

M. LAHOTTE intervient, d'une part, pour affirmer que cette motion arrive tardivement sachant que le plan social est arrêté. D'autre part, il aurait souhaité que la motion soit basée davantage sur le climat économique (charges importantes qui pèsent sur les entreprises, accueil de 10 pays supplémentaires au sein de l'union européenne à compter du 1^{er}/05/04) et qu'elle rappelle aux élus nationaux les causes de ces situations catastrophiques.

M. GROFF répond que le souhait a été de « rester territorial », d'avoir une attention particulière pour les personnes de notre territoire qui vont souffrir. Il nous appartient maintenant de les accompagner grâce, éventuellement, aux dispositifs que la 2C2A a mis en place (prêt bonifié, ORAC, ...). Les interpellations nationales peuvent se faire dans d'autres cadres.

M. DEOM pose alors la question suivante : « Le rôle de la 2C2A n'est il alors pas de s'intéresser aux petits commerces qui souffrent et qui sont obligés de fermer devant l'aveuglement de l'administration (cas de la boulangerie de Nouart et du restaurant de Leffincourt étant cités) ? Il serait peut être utile d'interpeller les services de l'Etat sur l'imposition de conditions draconiennes ! »

M. GROFF : La 2C2A ne peut pas se substituer aux entreprises non plus. Les normes sanitaires existent, elles doivent être appliquées. Le Président affirme d'ailleurs que les gérants d'entreprises ne sont pas pris au dépourvu devant les mises aux normes obligatoires. La 2C2A répond aux demandes d'aides lorsqu'elle les reçoit et lorsqu'elle le peut. Il rappelle que l'ORAC 96/98 avait permis d'aider beaucoup de mises aux normes.

M. JL LAMBERT souhaite que le texte exprime davantage la solidarité des élus de la 2C2A aux familles qui souffrent financièrement et psychologiquement.

M. GROFF : Le texte sera étoffé en ce sens.

La motion suivante est adoptée à l'unanimité par le Conseil de Communauté tenant compte de la remarque de M. LAMBERT

« Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a pris connaissance de la décision du groupe APM de procéder à des licenciements au sein de l'unité de production de Vouziers.

Une telle décision constitue une nouvelle atteinte au tissu économique déjà fragile de l'Argonne Ardennaise et place les salariés en situation de précarité face à un avenir incertain.

Le Conseil de Communauté tient à manifester sa solidarité avec tous les salariés de l'unité de production de Vouziers.

C'est pourquoi le Conseil de Communauté demande solennellement aux responsables d'APM Group de mettre en œuvre un plan social assurant le reclassement des salariés licenciés et l'accompagnement social de leurs familles.

Il demande également à Monsieur le Préfet des Ardennes de veiller à la bonne exécution de ce plan.

La 2C2A, pour sa part, dans le cadre réglementaire et de ses compétences, apportera, autant que de besoin, son soutien aux projets qui pourraient aider au reclassement des salariés licenciés.

Par ailleurs, et face à la dégradation de l'emploi connue par l'Argonne Ardennaise, le Conseil sollicite la définition et la mise en place par l'Etat, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne et le Conseil Général des Ardennes, d'un véritable plan de soutien et de développement économique du sud-est ardennais ».

VII – QUESTIONS DIVERSES

M. LELARGE souhaite évoquer une difficulté que rencontre une entreprise agricole pour s'installer à Vouziers, créant ainsi 8 emplois. La 2C2A a-t-elle reçu une demande d'aide ?

M. GROFF : Rien ne nous est parvenu dans ce sens. Le Président rappelle le rôle important de relais des élus de la 2C2A. Par ailleurs, les chefs d'entreprises ne souhaitent pas toujours entrer en contact avec une collectivité.

M. GROFF rappelle qu'une réflexion est actuellement menée sur le secteur de Le Chesne relativement à un projet de halte-garderie, suivie au sein de la 2C2A, par la commission Vie Sociale et Culturelle. Ce dossier ne figure pas dans les orientations budgétaires 2004 car le travail est important, impliquant différentes institutions (PMI, associations locales, ...). Ce point sera de nouveau évoqué en courant d'année.

Le prochain Conseil de Communauté est fixé au LUNDI 29 MARS 2004 à VRIZY

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. GROFF clôt la séance à 22h10.

Fait à Vouziers, le 25/02/04

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Patrice GROFF.

Damien GEORGES